

Rapport commission sécurité 2020 « aménagements cyclables »



Réunion en février 2020 des délégués « sécurité » des clubs savoyards, c'était juste avant le confinement et la crise sanitaire COVID 19

Le premier confinement a fait certainement du bien à l'environnement. Peut-être qu'il aura aussi permis un changement de mentalité, notamment, pour permettre de redécouvrir le vélo comme un vrai moyen de transport alternatif pour se déplacer en liberté. Souhaitons qu'après cette crise que nous traversons nous permette d'évoluer. En effet, avec à peine 4 %, la France patrie historique du vélo reste en queue de peloton des pays européens dans « l'usage du vélo comme moyen de transport », l'objectif à atteindre est de 9 % sur 5 ans le même depuis 40 ans. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il a fallu une **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** adoptée définitivement par le Parlement le 19 novembre 2019, pour que le vélo soit **reconnu comme un véritable moyen de transport**. Cette reconnaissance est avant tout symbolique puisque la « **mobilité active** » devient un droit. Cette mesure assoit juridiquement le fait d'avoir accès à d'autres alternatives à l'utilisation de l'automobile. Des leviers sont ainsi enclenchés contre la sédentarité tout en dotant le pays d'un véritable système vélo comme l'apprentissage de la mobilité vélo dès l'école primaire, le forfait mobilité durable, l'identification obligatoire des vélos et un réseau cyclable sécurisant. Même si la loi manque encore d'ambitions, le déplacement à vélo en France est enfin reconnu.

Afin de cofinancer les infrastructures avec les collectivités locales pour assurer la continuité des réseaux cyclables, le gouvernement a lancé en 2018, son « **Plan National Vélo** » (20 ans après les Pays Bas), accompagné de la création d'un très modeste fonds doté de 350 millions € sur 7 ans, soit 50 millions € par an. Dans le prolongement de la sortie du premier confinement de la pandémie du Covid 19, celui-ci vient d'être doublé pour passer à 100 millions € par an. Pour mémoire, ce plan prévoit aussi de favoriser financièrement l'utilisation du moyen de transport à vélo au quotidien ou occasionnel « **Plan Mobilité Entreprise** », également, pour les bénéfices sur la santé, de lutter contre la sédentarité et ses conséquences multiples, en particulier, sur les plus jeunes. Également, de développer la culture du vélo avec la généralisation du dispositif « **Savoir rouler** » pour les écoles primaires et à partir de 2019, le plan de « **Plan Mobilité Scolaire** » doit permettre d'assurer la sécurité routière entre « domicile-collège ». Actuellement, plusieurs collectivités savoyardes sont retenues au « Plan National Vélo » via l'appel à projets de l'ADEME (Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) afin de soutenir financièrement les projets, également, les dépenses d'ingénierie pour établir leur schéma directeur cyclable. Le Département a lancé en 2019, via sa Direction des politiques territoriales et sa branche tourisme, un appel à projet auprès des collectivités locales pour les équipements et services autour des infrastructures cyclables afin de favoriser l'offre supplémentaire d'itinéraires cyclables. Depuis 2014, suite au changement de compétences des collectivités, la priorité du Conseil Départemental est de finir l'ensemble des véloroutes voies vertes (EV17, V62 & V63), colonne vertébrale du réseau cyclable savoyard inscrit au schéma départemental, régional et national VVV.

Également, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) s'engage à cofinancer la réalisation de 400 km de VVV.

En janvier 2019 à Aix-les-Bains, le président d'AuRA est venu signer un accord de partenariat avec Grand-Lac pour l'accompagner financièrement dans l'investissement du projet interdépartemental Savoie, Haute-Savoie et maintenant Isère, **proposé par votre comité la véloroute « Via 5 Lacs »**. Nous souhaitons proposer ce nom à AuRa. En juin 2019, Grand-Lac a fait inscrire auprès d'AuRA ce beau projet cyclotouristique « **Via 5 Lacs** » qui va relier maintenant les lacs : de Paladru, d'Aiguebelette, du Bourget, d'Annecy et du Léman, pour qu'il apparaisse comme prioritaire au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Afin de suivre la réalisation du Schéma National VVV et d'être l'interface de l'ensemble des collectivités territoriales françaises, l'association Départements et Régions Cyclables (DRC) a été créée en 1999 à Chambéry. En 2018, elle devient « Vélos & Territoires ». Grand Chambéry et Grand Lac y adhèrent, les réflexions se multiplient à l'échelle de tous les territoires savoyards dont Arlysère qui s'engage également dans l'étude de son schéma directeur cyclable.

En Savoie, votre comité est actuellement le délégué départemental de l'interface associatif AF3V (Association Française pour le développement des Véloroutes Voies Vertes) créée par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT ) membre fondatrice, avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) et la Fédération Française de Roller-Skating, pour suivre et développer partout en France, le Schéma National VVV proposé à l'origine en 1995 par notre fédération. Notre schéma a été enfin adopté en 1998 par l'État dans le prolongement de la loi sur l'air de 1997. Ainsi reconnue, l'AF3V est présente au comité de pilotage d'actualisation du Schéma National VVV. Elle reste le principal interlocuteur associatif auprès des collectivités. Elle représente auprès de l'État et des diverses collectivités territoriales l'ensemble des usagers utilisateurs VV du transport en mode doux : piétons, PMR (Personnes à Mobilité Réduite), rollers, cyclistes et EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés) trottinettes etc...

Pour mémoire, notre fédération est **reconnue d'utilité publique** et ses comités régionaux, départementaux et bénéficie de la délégation de l'État pour le développement du cyclotourisme. Également, elle reste un partenaire très actif en matière de sécurité et d'expertise en aménagements cyclables, auprès des diverses collectivités locales. Actuellement, les Comités 73 & 74 participent au groupe d'expert sur le diagnostic « Le cyclotourisme en Savoie »

Par ailleurs, dans le cadre du label FFCT  « **Territoire Vélo** » et « **Bases VTT** » qui a pour objectif de valoriser et d'accompagner les actions des territoires qui offrent : l'accueil, les services et les équipements adaptés à la pratique du cyclotourisme, ainsi que des animations vélo. Après la labellisation d'Albertville, Aix-les-Bains, Montmélian et vient de s'ajouter St Jean-de-Maurienne. La démarche auprès de Grand Chambéry est toujours en cours.

➤ **VéloRoute « Via 5 Lacs » PABAL (Paladru, Aiguebelette, Bourget, Annecy et Léman)**

Grâce à l'ouverture de la galerie du Chat qui nous a permis de proposer aux **collectivités** le projet de création d'un nouvel itinéraire cyclotouristique interdépartemental, la véloroute « **Via 5 Lacs** ».

A terme, elle reliera les 5 plus grands lacs naturels d'origine glaciaire de l'hexagone situés en Dauphiné Savoie, les lacs : de **Paladru** (3,6 km²), d'**Aiguebelette** (5,4 km²), du **Bourget** (44 km²), d'**Annecy** (26,4 km²) et **Léman** (582 km²), via les étangs de Crosagny et les lacs de Chevelu. Également, de relier les deux parc régionaux Chartreuse et Bauges.

En outre, dans les territoires traversés, ce tracé permet aussi une nouvelle offre de mobilité active pour desservir les bassins d'emplois, et également, une intéressante offre cyclotouristique pilotée par l'entité « Savoie Mont-Blanc ».

La réalisation de la section « Voie verte de l'Albanais » partie intégrante de la « **Via 5 Lacs** » entre : Aix-les-Bains, Grésy-sur-Aix, St-Félix et Rumilly, reste une priorité pour les territoires concernés.

A cette fin, Grand Lac et de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ont commandé l'étude du tracé aux deux agences savoyardes Écomobilité et Indigo rendue début 2020 pour être présentée et adoptée par les élus. Dans le même temps, Grand Annecy étudie la partie de son tracé à partir de la sortie nord de St-Félix pour desservir Alby-sur-Chéran, Seynod et rejoindre le lac d'Annecy, point de jonction avec la V62 qui ira jusqu'à Genève / Léman.

Cette liaison en complément de celle du train, est une véritable opportunité à saisir par les collectivités, afin d'assurer la mobilité douce entre les bassins d'emplois des deux villes savoyardes.

A terme, l'ensemble de la section voie verte de l'albanais va permettre de favoriser la mobilité douce, promouvoir l'utilisation du vélo & VAE comme moyen de transport quotidien domicile-travail et la desserte du sillon des bassins d'emplois de Rumilly, d'Albens, La Biolle, Mognard, Grésy, Aix-les-Bains, Méry, le Bourget-du-Lac et Chambéry.

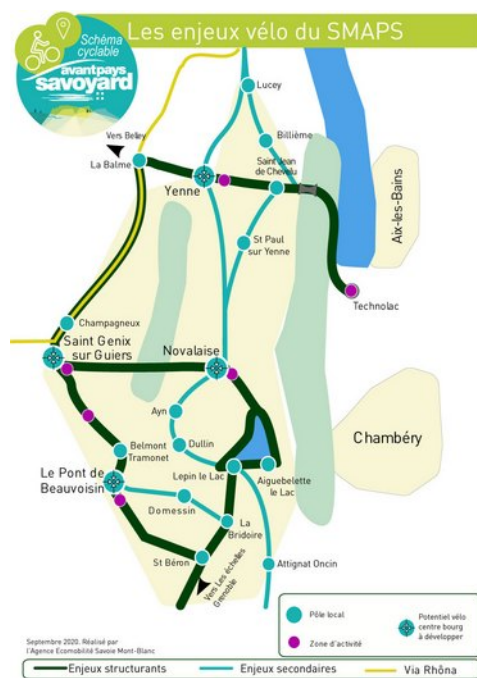
Cette nouvelle liaison aussi cyclotouristique passe par la commune de Grésy-sur-Aix. Ici, elle permettra de desservir le futur site touristique des Gorges du Sierroz dont les travaux d'aménagements sont en cours de réalisation par Grand Lac avec un raccordement à la nouvelle aire de covoiturage de l'Embarcadère récemment mise en service.

Une première section de la « **Via 5 lacs** » les travaux sont en cours de réalisation entre Grésy (parking de covoiturage) et l'entrée d'Aix-les-Bains elle se connectera à la nouvelle VV reliant le quartier St-Simond le long de la berge du Sierroz au Grand Port point de jonction à la véloroute (V63) et de la navette bateau-vélo Aix / Chanaz.

Dans l'avant-pays savoyard, le projet de la « **Via 5 Lacs** » permettra d'offrir de nouveaux itinéraires vélotouristiques entre l'Avant-pays-savoyard et les bassins de vie aixois et chambérien par la galerie du Chat.

Le tracé de cet itinéraire (non défini à ce jour) s'intègre dans l'étude d'un schéma directeur cyclable menée par le SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard) qui coordonne les 3 communautés de communes, du Val Guiers, du lac d'Aiguebelette et de Yenne. Ce schéma vise essentiellement à faciliter l'usage quotidien/utilitaire du vélo, et

son élaboration a été confiée à l'Agence Ecomobilité Savoie. Le diagnostic fait ressortir des principaux tracés à enjeux utilitaires et touristiques (cf carte ci-après).



Lors de la présentation le 25 septembre dernier du projet de tracé de la véloroute « **Via 5 Lacs** » aux représentants des 3 CC membres du SMAPS était aussi présent, les départements (73, 38), la Région, mais aussi les CC Cœur de Chartreuse et du Pays Voironnais avec l'idée que le projet puisse connecter les voies vertes existantes : elle toute récente de Chartreuse entre les Echelles et St-Joseph de Rivière, et celle en rive est du lac de Paladru.

La véloroute « **Via 5 lacs** » pourra se connecter à la V63 au Sud par Voiron et à la ViaRhôna vers le nord par Paladru, les Abrets, Aoste. (liaison cyclotouristique V63 <> ViaRhôna portée par le Département de l'Isère).

Faire face à l'insécurité routière dans la zone de rencontre à la sortie du tunnel et la galerie sécurité côté Bourget, notamment, lors de la traversée mais aussi lors de la descente de la RD 1504, jusqu'au giratoire de la montée du col du Chat. Le CoDep a proposé à la commune de Bourdeau, une liaison alternative directe en site propre entre la plateforme de la galerie et le village de Bourdeau. Cette proposition a été accueillie favorablement par la municipalité. Une étude de faisabilité a été commandée par Grand Lac aux bureaux d'études savoyards Ecomobilité et Inddigo.

Ce projet de la « **Via 5 Lacs** » traverse l'Albanais sur **les 2 départements** 73 & 74 et maintenant le 38, mais longe aussi les confins du Parc Naturel Régional du massif des Bauges qui vient de l'intégrer avec la V62 & V63 dans la « **ViaBauges** » autour du parc afin de relier à terme une liaison cyclable autour du parc à toutes les gares ferroviaires piedmonts devenues les portes officielles : Albertville, Chambéry, Aix-les-Bains et Rumilly et Annecy.

➤ **EuroVéloRoute (EV17) « ViaRhôna » du Léman à la mer Méditerranée**

Terminer l'EuroVéloRoute (EV17) « **ViaRhôna** », reste l'objectif du comité d'itinéraire basé à Lyon qui supervise l'ensemble du tracé de Genève jusqu'au Port St-Louis du Rhône. Sur une longueur de 815 km, la EV17 traverse 118 communes, 12 départements et 3 régions : AuRA (440 km dont 235 km réalisés), le reste en PACA et MPLR.

A noter, 65% de l'ensemble du tracé de la ViaRhôna passe sur des terrains d'Etat gérés par l'établissement public la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). En Savoie, la ViaRhôna traverse 3 cantons sur environ 50 km de Champagneux à Motz.

La section Serrières, Motz, l'étude est en cours. L'acquisition foncière à l'amiable est difficile, une enquête DUP (Déclaration d'utilité Publique) vient d'être lancée sur la section entre la base de loisirs de Motz et Langean RD 991.

Sur la partie nord, concernant le franchissement du Fier à Motz, l'étude de la passerelle est en cours. Celle-ci sera située en parallèle au pont actuel de la RD 991, la maîtrise d'ouvrage est du ressort du Conseil Départemental 74.

Concernant le franchissement du Rhône naturel à La Balme / Virignin, la réalisation des travaux de la passerelle a débuté depuis le mois d'octobre 2018, malheureusement, un défaut de la qualité du métal jugé non conforme dans la structure a engendré un nouveau retard important, l'ouvrage devait être livré mi 2019, puis fin 2020, maintenant ?

➤ **VéloRoute « ViaAlpes » (V63) : Valence, Voiron, Grenoble, Pontcharra, Montmélian, lac St André, Chambéry, Aix-les-Bains, Chanaz**

L'axe du sillon alpin Valence, Voiron, Grenoble, Pontcharra, Chapareillan, Montmélian, lac de St André, Chambéry, Aix-les-Bains et Chanaz, la VéloRoute (V63) est inscrite dans le Schéma National VVV. Dans sa partie savoyarde, la V63 doit assurer à terme la liaison St André, Chapareillan via Chambéry, Aix-les-Bains et terminer sa liaison par bateau ou le ferroviaire d'Aix-les-Bains jusqu'à Chanaz, un des points de jonction à la ViaRhôna.

La section de voie verte lacustre Viviers-du-Lac, Aix-les-Bains est terminée depuis 2011. Pour assurer sa continuité vers la Chautagne, une nouvelle offre touristique via une navette de substitution est proposée par bateau vélo entre le Grand Port à Aix-les-Bains et Chanaz, depuis l'été 2018, uniquement de mai à septembre, (coût 21 € aller simple).

➤ **VéloRoute « ViaPréalpes » (V62) : Montmélian, Albertville, Ugine, Faverges, Annecy**

La véloroute ViaPréalpes (V62) assurant la liaison Montmélian, Albertville, Ugine et Annecy, est inscrite au schéma national des VVV. En août 2006, l'inauguration de la liaison Ugine, Faverges a marqué le trait d'union cyclotouristique entre les deux départements « Savoie Mont-Blanc ». En 2009, mise en service de la section entre Ugine et Albertville sur la rive gauche de l'Arly. En 2012 mise en service du tronçon Albertville, Frontenex.

En juillet dernier mise en service du tronçon St Hélène / pont de Grésy-sur-Isère. La section jusqu'au lac de Carouge à St-Pierre d'Albigny est en cours de réalisation pour une mise en service en fin d'année 2020.

Les travaux se poursuivront en 2021 pour le reste du tracé jusqu'à Montmélian ou une passerelle de franchissement sur l'Isère à Alpespace est en cours d'étude portée par la CC Cœur de Savoie. La jonction avec Poncharra en Isère sera effective dès la mise en service de cette passerelle.

L'étude et la réalisation de la liaison de la jonction barreau Montmélian (V62) à St-Jeoire-le-Prieuré (V63) est maintenant portée par les CC des territoires concernés, Grand Chambéry et la CC Cœur de Savoie.

➤ **VéloRoute V67 Vallée de la Maurienne**

L'étude du projet de la véloroute V67 en fond de vallée à partir de la connexion à la V62 à Aiton jusqu'au Col du Mont Cenis et de l'Italie est portée par le Syndicat du Pays de Maurienne. Il s'inscrit également dans le cadre des mesures d'accompagnement du Lyon-Turin et bénéficie d'une aide financière du CD 73 dans le cadre du contrat de territoire.

➤ **VéloRoute Vallée de la Tarentaise**

En Tarentaise, l'État a mis en service la galerie de sécurité du tunnel du Siaix en Tarentaise sur la RN 90. Comme celle du Chat, elle permet aux cyclistes et aux piétons de circuler en toute sécurité entre St Marcel et Centron. Également, les 4 CC portent le projet d'itinéraire cyclable en fond de vallée : CCHT Communauté de communes de Haute-Tarentaise (Aime -> Ste Foy), CCVA Communauté de communes des Versants d'Aime (Aime -> tunnel du Siaix), CCCT Communauté de communes Cœur de Tarentaise (tunnel du Siaix -> Moûtiers / Aigueblanche)

CCVA Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (Moûtiers / Aigueblanche -> jonction avec Arlysère).

En Haute-Tarentaise, la section du prolongement de 3 km de la voie verte Aime, Bourg-St-Maurice (11 km) jusqu'à Villaroger a été mise en service en août 2018, elle devrait se poursuivre en direction de St Foy-en-Tarentaise.

➤ **Liaison cyclable Terre-Nue, Voglans, Chambéry Landiers**

Suite à notre proposition de créer un nouvel itinéraire cyclable entre les giratoires de Terre-Nue et celui de l'aéroport à Voglans avec une connexion à la zone d'activités des Landiers, Grand-Lac vient de commander l'étude de ce tracé aux bureaux d'études savoyards Écomobilité et Inddigo. A terme, cet itinéraire vient doubler l'actuel, il offrira une meilleure sécurité de mobilité au quotidien pour les usagers notamment les déplacements domicile-travail à vélo. Ce nouveau tracé sécurisé permettra aussi d'éviter la traversée très délicate et dangereuse du giratoire de Villarcher.

➤ **Projet mobilité douce en Chautagne :**

En janvier 2020, Grand Lac a lancé une étude concernant la mobilité douce sur l'ensemble de la Chautagne et notamment sur la phase opérationnelle que représente le tronçon voie verte en site propre au point de liaison à la ViaRhôna à La loi jusqu'à Ruffieux ensuite Viuz, Chindrieux et Chanaz. Un beau projet viable financièrement, avec un vrai attrait touristique local intéressant, respectueux de l'environnement.

➤ **Sécurité routière :**

Les chiffres de la mortalité restent préoccupants surtout après le confinement et le contexte sanitaire où l'usage du vélo a le vent en poupe notamment, dans les déplacements urbains. Depuis quelques années, ce mauvais résultat est en progression constante. L'État incite les collectivités à augmenter la création d'aménagements cyclables sécurisés.

« La sécurité et la santé », priorités de la FFCT composent le slogan de notre fédération et restent les objectifs de votre commission sécurité, d'agir sur le terrain pour qu'il devienne avant tout, le slogan personnel de chaque cyclo.

Également, il faut sensibiliser nos adhérents à acquérir un bracelet individuel d'identité comportant notamment leur n° SS et d'ouvrir en parallèle leur **Dossier Médical Partagé** (DMP) auprès de l'Assurance Maladie via l'appli DMP ou directement au point accueil CPAM. Ce dossier numérique remplacera à terme le livret de santé, il est la mémoire de toutes les informations sur leur santé, abondé et accessible par tous les professionnels de santé autorisés en France.

« Être visible en vélo » près de 6 cyclistes sur 10 roulent mal éclairés la nuit en ville (source Prévention Routière).

Rappel des équipements recommandés : le port du casque, le rétroviseur, le port du vêtement clair mais surtout ceux qui sont obligatoires : la sonnette, le gilet rétro-réfléchissant doit être porté (hors agglomération) de nuit et de jour dans le cas de visibilité réduite (brouillard, pluie) ainsi que l'équipement obligatoire du cycle d'un éclairage AV & AR.

En Savoie, de nombreux tunnels nécessitent l'éclairage obligatoire pour le vélo, de très nombreux cyclos n'en mesurent pas le risque en cas d'absence, surtout après un accident en matière de recherche de responsabilité.

Document de travail
au 25/09/2020



Projet de véloroute des 5 lacs Tronçon Avant-Pays-Savoyard / Chartre

- Véloroutes et voies vertes existantes
- - - Projet de liaison V63 <-> ViaRhôna (CD)
- - - Options de tracés pour la VR 5 lacs
- 🚉 Accès gare
- 🎯 Sites touristiques/naturels majeurs

VéloRoute Via 5 Lacs

Paladru, Aiguebelette, Bourget,

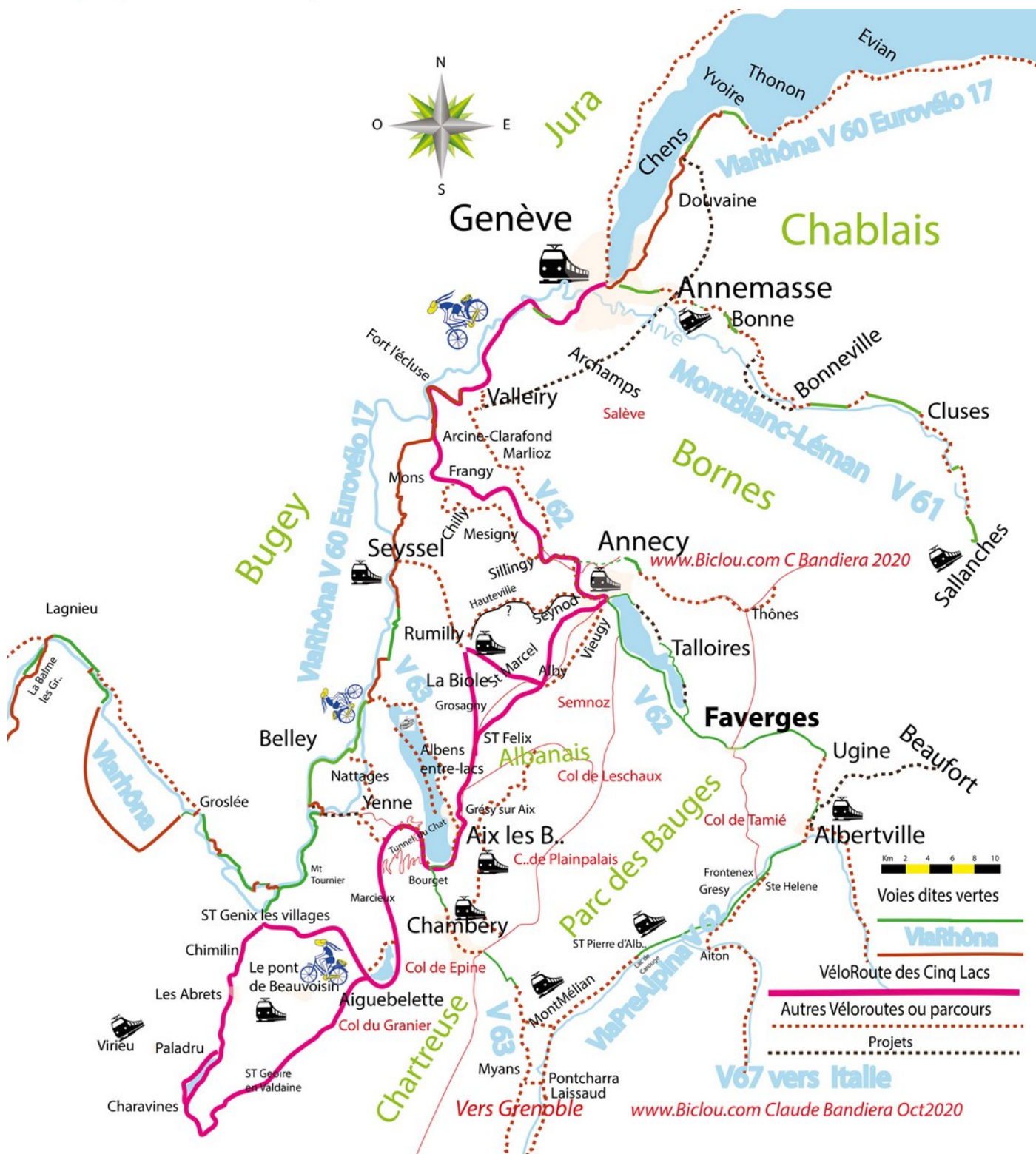
Anney, Léman

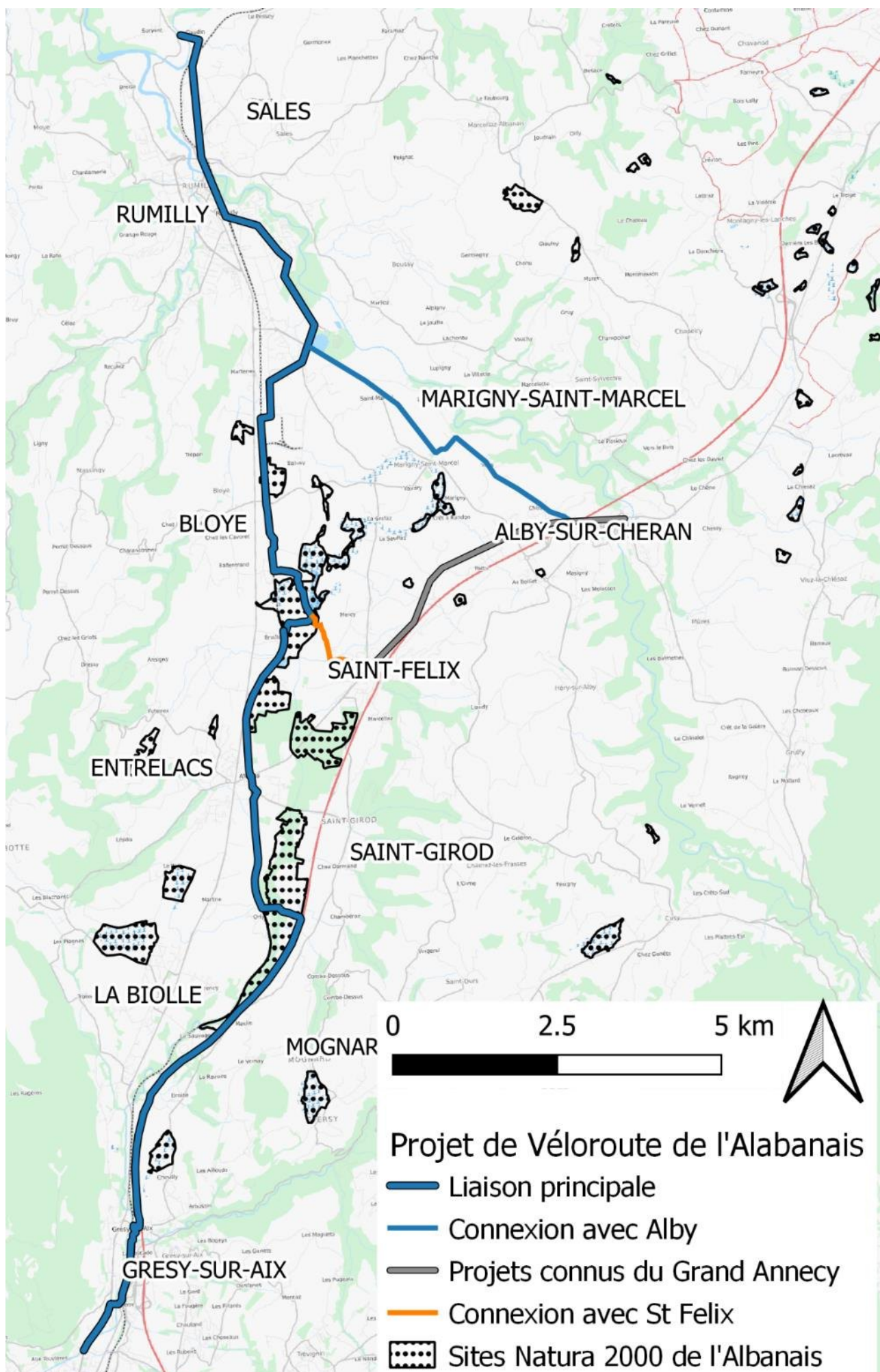


Fédération Française de Cyclotourisme



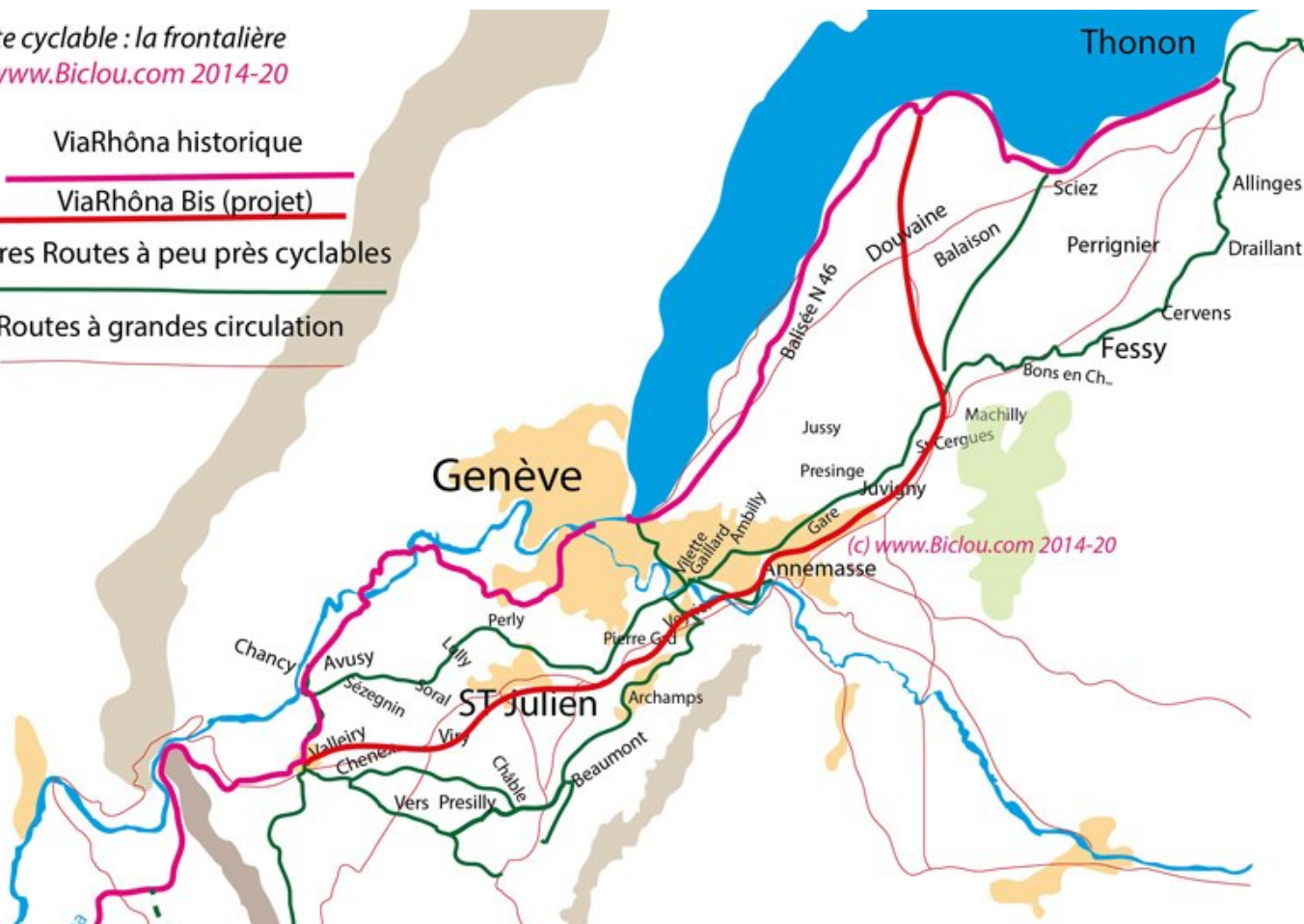
Association Française Véloroutes Voies Vertes





Carte cyclable : la frontalière
(c) www.Biclou.com 2014-20

ViaRhôna historique
ViaRhôna Bis (projet)
autres Routes à peu près cyclables
Routes à grandes circulation



En juillet 2020, inauguration la section St-Hélène / Grésy-sur-Isère « ViaPréalpes » V62

